

Monsieur le président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

À Roubaix, le 16 mars 2012

Monsieur le Président,

Par la présente, je voudrais vous faire part d'un sujet qui bloque aujourd'hui le développement international de sociétés comme le groupe OVH.com sur un de ses nouveaux marchés, le marché nord-américain.

En effet, afin de développer notre activité à l'export, le groupe OVH.com a décidé d'implanter une filiale au Canada, à Montréal. Cependant, « l'exit tax » mise en place par le gouvernement courant 2011, bloque aujourd'hui l'expatriation temporaire de notre directeur général et fondateur d'OVH.com au Canada, Monsieur Octave Klabar, que nous avons envoyé pour une mission de 24 mois.

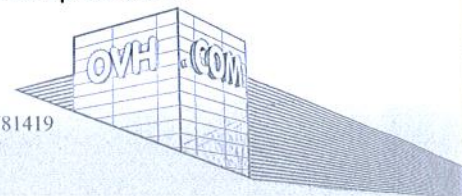
Lors de vos dernières interventions télévisées, vous avez bien rappelé, Monsieur le Président, la différence entre un exilé fiscal et un expatrié qui a vocation à développer des entreprises françaises à l'étranger et ainsi créer de la valeur pour la France. La situation d'Octave Klabar est bien celle d'un expatrié qui a pour mission le développement international du groupe OVH.com afin de devenir un leader mondial français sur son marché, après être devenu un leader européen.

J'espère donc qu'à la lecture de cette lettre, vous pourrez nous aider à débloquer cette situation qui met en péril notre développement.

Avant de vous exposer les détails de la position de l'administration fiscale, je tiens à vous présenter le groupe OVH.com, ainsi que l'ampleur du projet de développement que nous sommes en train de mettre en œuvre à Montréal.

1. OVH.com : spécialiste mondial de l'hébergement et des services Internet

Créée en 1999 à Roubaix par Monsieur Octave Klabar, OVH.com propose des services de Cloud Computing et d'hébergement de sites Internet. Présente dans 15 pays, notre entreprise est le



premier hébergeur européen. Elle possède plus de 120 000 serveurs répartis dans 7 centres de données, tous situés en France. OVH.com, c'est également :

- Nombre d'employés : 420, avec plus de 100 personnes recrutées en 2011 et plus de 120 embauches prévues en 2012 ;
- Chiffre d'affaires > 100 M€ en croissance constante de plus de 30 % par an ;
- Plus de 18 000 000 de sites hébergés ;
- 2 500 000 noms de domaine gérés ;
- 10 000 000 d'e-mails reçus chaque jour ;
- 550 Gb/s de trafic sur 1,3 Tb/s disponible ;
- 12 500 pétaoctets (12 500 000 Go) de données stockées ;
- 1 500 e-mails traités chaque jour par le support mail ;
- 1 600 appels traités par le support téléphonique chaque jour ;
- 25 MVA de puissance électrique disponible dans ses centres de données de Paris 19, Roubaix et Strasbourg ;
- Production en France de 25 000 serveurs chaque année.

Notre entreprise maîtrise toute la chaîne de production, depuis la construction de centres de données jusqu'à l'offre de services hébergés :

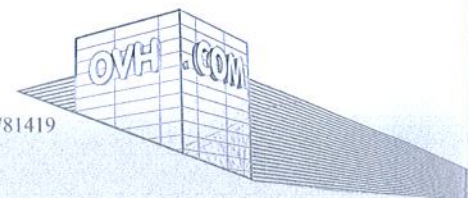
- Création, transfert et renouvellement de domaines ;
- Hébergement web ;
- E-mails ;
- Cloud Computing ;
- Serveurs dédiés ;
- ADSL, SDSL, VDSL ;
- Téléphonie IP.

OVH.com fédère aujourd'hui plus de 7 millions de clients (particuliers et entreprises) autour de cette large gamme d'offres.

Un groupe international, indépendant et en forte croissance

OVH.com est une entreprise familiale, pérenne et financièrement indépendante. Elle ne dispose d'aucuns capitaux étrangers et/ou spéculatifs et n'a jamais bénéficié d'aides de l'État. Ainsi, OVH.com peut proposer des services novateurs sur le marché des nouvelles technologies. Cette stratégie permet d'exploiter de multiples secteurs d'activité et donc de conforter sa stabilité financière. En privilégiant les logiciels libres, les développements internes et les échanges avec ses clients, OVH.com dispose d'une très grande réactivité et est capable de proposer rapidement des solutions nouvelles et adaptées à ses clients.

Par ailleurs, OVH.com n'enrichit pas ses actionnaires et réinvestit l'ensemble de ses bénéfices dans son développement. Entre 2009 et 2011, plus de 140 millions d'euros ont été investis en France et OVH.com investira plus de 50 millions d'euros en 2012 (hors investissements sur le continent américain). Ces investissements concernent essentiellement la construction de centres de données



innovants à Strasbourg et à Roubaix, l'achat d'équipements et le déploiement des infrastructures des réseaux de fibre optique et de Cloud Computing.

Grâce à ces investissements, la croissance du groupe se maintient à plus de 30 % par an. Le chiffre d'affaires réalisé à l'export, à travers nos filiales, représente environ 25 %, en constante croissance.

En 2009, notre société a reçu le prix Deloitte pour la société ayant eu la plus forte croissance dans le Nord-Pas-de-Calais. En 2011, au siège de l'Unesco à Paris, OVH.com a reçu l'« **Emblème International Entreprendre et Réussir** », décerné par l'Institut international de promotion et de prestige (IIPP). En 2012, OVH.com se voit à nouveau primée pour ses solutions Cloud Computing avec l'obtention du trophée VMware Service Provider Program 2012 pour la zone EMEA. Ce prix récompense la qualité des solutions d'OVH.com, ainsi que ses efforts en matière d'innovation.

La vocation d'un groupe à l'innovation

Le succès d'OVH.com a été possible grâce à un principe : offrir le meilleur de la technologie au meilleur prix. Dès lors, l'entreprise n'a cessé d'innover pour proposer les solutions les plus performantes et les plus écologiques.

Depuis son centre de recherche basé à Roubaix, notre entreprise investit massivement en R&D afin d'améliorer sa technologie (investissements annuels supérieurs à 25 % du CA). À ce titre, OVH.com a conçu et développé un système exclusif de refroidissement liquide de ses serveurs. Grâce à cette technologie, les installations d'OVH.com possèdent un indice de rendement énergétique deux fois inférieur à la moyenne des centres de données. Depuis, OVH.com innove avec les ÉcoSalles (salles d'hébergement de serveurs refroidies par eau et recyclage d'air) qui équipent l'ensemble de ses centres de données construits après 2010.

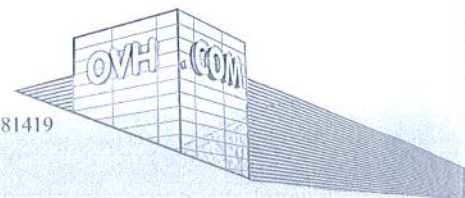
OVH.com porte un intérêt particulier à l'écologie et elle a investi sur l'année 2011/2012, 12 millions d'euros, pour son propre parc éolien à côté de Nancy. La société OVH.com participe financièrement à ce projet de création et de production d'éoliennes en France, l'utilisation de l'énergie éolienne est une véritable innovation aujourd'hui dans l'installation des datacentres.

2. Un siège social nord-américain : un projet d'investissement extrêmement ambitieux

Secteur relativement épargné par la crise, le marché de l'hébergement accélère ses évolutions vers la virtualisation et le Cloud Computing en France et dans le monde entier. En effet, l'hébergement est devenu une réponse aux contraintes budgétaires des entreprises. Afin de satisfaire les besoins croissants en services d'hébergement de ses clients européens et américains, le groupe OVH.com vise l'implantation d'un siège social nord-américain ainsi qu'un centre d'excellence dans la région de Montréal. Cette implantation permettra un véritable transfert de notre technologie et de notre savoir-faire en Amérique du Nord et nous permettra de devenir numéro 1 mondial.

Avec ce projet, OVH.com a pour ambition de recréer dans la région de Montréal l'ensemble de l'écosystème actuel qui fait la force du groupe à travers le monde, à savoir :

- La fabrication des serveurs ;
- La maintenance des centres de données ;



- Le service technique et commercial ;
- Les activités de R&D.

Ce projet totalise un investissement cumulé sur trois ans de 120 millions de dollars canadiens. Il permettra également de créer près de 120 nouveaux emplois directs dans la région de Montréal et de nombreux emplois indirects liés aux compétences sous-traitées nécessaires à la fabrication des centres de données (installations électriques, découpes au laser, etc.). Il induira immédiatement le développement complémentaire d'emplois en France pour nos services à l'international.

L'ambition du groupe OVH.com, à travers cette filiale nord-américaine, est de doubler son chiffre d'affaires d'ici 2015 et de commercialiser en Amérique du Nord plus de 100 000 serveurs. Ce projet permettra une implantation durable d'OVH.com sur le continent nord-américain et la création de la plus importante filiale de notre groupe. Pour OVH.com, la réalisation de ce projet favorisera :

- Un meilleur accès à sa clientèle nord-américaine et à des ressources compétentes ;
- Une position de leadership au niveau du développement de services spécialisés en hébergement ;
- Une croissance de ses capacités de recherche.

Ainsi, le groupe OVH.com a demandé à son directeur général, Monsieur Octave Klabka, de s'expatrier pendant 24 mois avec sa famille (son épouse et ses deux enfants) afin d'implanter et de développer ce siège social nord-américain, filiale du groupe français. Ce projet de grande ampleur est d'une importance capitale pour le groupe qui ambitionne ainsi de devenir l'un des leaders mondiaux des solutions d'hébergement Internet.

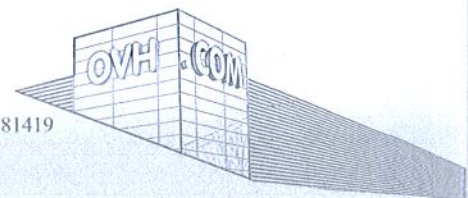
3. Le sujet de « l'exit tax »

Cependant, Octave Klabka, DG et fondateur du groupe OVH.com, entre dans le champ d'application de la nouvelle « exit tax », pour les plus-values latentes attachées à sa participation dans le groupe OVH.com et constatées à la date de son transfert de résidence au Canada.

Dès lors, par le biais de nos avocats, nous avons demandé à l'administration fiscale de répondre favorablement à notre demande de sursis de paiement de l'impôt, dans la mesure où les trois conditions rappelées ci-après sont remplies :

- Déclaration par le contribuable du montant des plus-values devenant imposables ;
- Désignation d'un représentant établi en France autorisé par le contribuable à recevoir les communications relatives à l'assiette, au recouvrement et au contentieux de l'impôt ;
- Constitution de garanties propres à assurer le recouvrement de la créance au Trésor.

Au cas d'espèce, c'est spécifiquement cette troisième condition qui pose problème. Vous comprendrez aisément qu'il est particulièrement difficile, voire impossible pour Octave Klabka, de constituer une garantie à hauteur de la plus-value latente, sachant que la quasi-totalité de son patrimoine se résume à sa participation dans le groupe OVH.com, qu'il a fondé.



Cependant, la loi prévoit que cette garantie n'est pas exigée si le contribuable justifie que le transfert de son domicile obéit à des raisons professionnelles (condition bien évidemment remplie nous concernant), et que ce transfert a lieu dans un état ou territoire qui a conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ainsi qu'une convention d'assistance mutuelle en matière de recouvrement ayant une portée similaire à celle prévue par la directive 2010/24/UE du Conseil du 16 mars 2010 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances.

Sur ce dernier point, le Canada a bien conclu avec la France, d'une part, une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale (convention fiscale bilatérale du 2 mai 1975 modifiée en 1987 et 1995) et, d'autre part, une convention d'assistance mutuelle en matière de recouvrement ayant une portée similaire à celle prévue par la directive 2010/24/UE, à savoir la convention multilatérale OCDE.

Malgré cela, l'administration fiscale refuse à Octave Klabo le sursis de paiement de l'impôt pour la raison suivante :

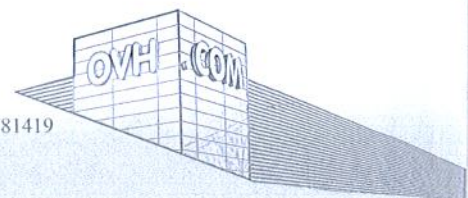
La convention fiscale entre la France et le Canada ainsi que l'entente entre la France et le Québec ne contiennent aucune clause spécifique d'assistance en matière de recouvrement des impôts tel que l'article 27 du modèle de convention fiscale OCDE.

La France a signé le 17 septembre 2003, puis ratifié le 25 mai 2005, la convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale du 25 janvier 1988, conjointe au Conseil de l'Europe et à l'OCDE, qui est entrée en vigueur en France le 1^{er} septembre 2005.

Concernant le Canada, cette convention a été signée mais n'a pas fait à ce jour l'objet d'une ratification par le Parlement.

Et donc, malgré les conventions bilatérales entre les deux pays, et malgré le fait que le Canada fasse partie du bureau des membres fondateurs de l'OCDE, l'administration fiscale ne veut pas faire bénéficier Octave Klabo d'un sursis de paiement de la taxe et demande la constitution de garanties bancaires qui devraient être débloquées automatiquement au cas où Octave Klabo ne reviendrait pas en France à la fin de sa mission professionnelle au Canada qui se termine en 2013.

Au regard des sommes évoquées, la pérennité du groupe est mise en cause et nous sommes donc dans l'obligation d'exiger le retour de notre directeur général en France, ce qui anéantirait tout notre développement nord-américain et donc notre capacité à lutter à armes égales avec les principaux acteurs mondiaux de notre marché. À moyen terme, cela signifie donc une impossibilité pour le groupe de se développer au-delà de son marché européen et donc une impossibilité de devenir un jour le numéro 1 mondial. Ce triste constat mènera automatiquement à la vente du groupe OVH.com à des concurrents américains qui souhaitent, eux, se renforcer en France et en Europe.



Vous aurez compris ainsi que la situation d'Octave Klaba est bien celle d'un expatrié qui a pour mission d'aider à l'ambition du groupe OVH de devenir un leader mondial français dans son marché, après être devenu un leader européen.

Vos dernières interventions qui ont rappelé haut et fort l'importance des entrepreneurs qui portent la France à travers le monde, nous ont convaincu sur votre capacité à nous aider dans nos démarches pour débloquer cette situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Henryk Klaba



Président

Groupe OVH.com

Copie : Mr le Ministre de l'Economie et des Finances

